

Le 13 juillet 2015

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 13 juillet à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Normand Clermont – district #5

Absences motivées :

Dominick Giguère – district #4
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 8 et 15 juin 2015
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 juin 2015

ADMINISTRATION

- 4.- Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL)/règlement no A2015-03 amendant le règlement 2011-004 constituant une réserve financière au montant de 8 000 000 \$ afin de compenser en tout ou en partie les augmentations futures des coûts du transport collectif de personnes/approbation
- 5.- Règlement d'une réclamation – 173, 41^e Avenue à Pointe-Calumet/ autorisation
- 6.- Beach Club/location du site de transbordement/autorisation
- 7.- La Classique du Maire de Saint-Eustache/15^e édition du tournoi de golf annuel/Souper

LOISIRS

- 8.- Engagement d'un employé syndiqué pour la saison estivale 2015/adoption
- 9.- Politique de contribution financière de l'athlète d'élite/octroi de quatre (4) bourses à titre de soutien financier/recommandation
- 10.- Parc Alphonse-Gravel/Réaménagement/soumissions par appel d'offres public/autorisation

VOIRIE

- 11.- Travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie/ adoption de la soumission
- 12.- Fourniture et mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase III)/soumissions par invitation/autorisation

SÉCURITÉ

- 13.- Régie de police du Lac des Deux-Montagnes/journée « sécurité à vélo »/ aide financière
- 14.- Implantation d'un système de radiocommunication mobile P25/mandat à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

- 15.- Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Pointe-Calumet et Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 3334/entente tripartite #2/signature/autorisation
- 16.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 17.- Communication du maire
- 18.- Communication des conseillers
- 19.- Période de questions
- 20.- Levée de la séance

15-07-114 ADOPTION DE L' ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l' ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

15-07-115 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 ET 15 JUIN 2015

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les procès-verbaux des 8 et 15 juin 2015 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

15-07-116 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2015

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 juin 2015 au montant de 126 206,32 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 juin 2015 au montant de 600 831,55 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

15-07-117 CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES (CITL)/
RÈGLEMENT NO A2015-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2011-004
CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE
8 000 000\$ AFIN DE COMPENSER EN TOUT OU EN PARTIE LES
AUGMENTATIONS FUTURES DES COÛTS DU TRANSPORT COLLECTIF
DE PERSONNES/APPROBATION

ATTENDU le règlement numéro A2015-03, amendant le règlement numéro 2011-04 intitulé « Règlement constituant une réserve financière au montant de 8 000 000 \$ afin de compenser en tout ou en partie les augmentations futures des coûts du transport collectif de personnes » ;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables d'approuver ce règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'APPROUVER le règlement numéro A2015-03 amendant le règlement numéro 2011-04 intitulé « Règlement constituant une réserve financière au montant de 8 000 000 \$ afin de compenser en tout ou en partie les augmentations futures des coûts du transport collectif de personnes, proposé par le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL), le 18 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-118 RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION – 173, 41^E AVENUE À POINTE-CALUMET/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le versement de la somme de 1 235 \$ à Monsieur Michel Mérette, propriétaire à l'adresse ci-haut mentionnée, en règlement complet et final, suite au déversement de l'eau de la piscine municipale dans les égouts pluviaux, ce qui a causé des dommages à la pelouse ainsi qu'à l'aménagement paysager, le 11 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-119 BEACH CLUB/LOCATION DU SITE DE TRANSBORDEMENT/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ENTÉRINER la lettre transmise au Beach Club, qui l'autorise à utiliser le site de transbordement situé sur la 38^e Rue, le dimanche 5 juillet ainsi que le samedi 18 juillet et ce, selon les modalités de leur lettre datée du 15 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-120 LA CLASSIQUE DU MAIRE DE SAINT-EUSTACHE/ 15^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF ANNUEL/SOUPER

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ASSISTER au souper de la 15^e édition du tournoi de golf de La Classique du Maire de Saint-Eustache, le 26 août 2015, au profit de la Fondation Élite de Saint-Eustache, par l'achat de deux (2) billets au coût de 90 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-121 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SYNDIQUÉ POUR LA SAISON ESTIVALE 2015/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ENGAGER un employé syndiqué pour la saison estivale 2015, à savoir :

Personne salariée étudiante

Animateur/service de garde,
à compter du 15 juin 2015 :

Suleyman Ennakhili

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-122 POLITIQUE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ATHLÈTE D'ÉLITE/OCTROI DE QUATRE (4) BOURSES À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER/RECOMMANDATION

ATTENDU la recommandation de la directrice générale relative à l'octroi de quatre (4) bourses dans le cadre du soutien financier à l'athlète d'élite ;

ATTENDU QUE Marylou Lépine, Émilie Lefebvre et Maggy Malo, athlètes d'élite dans la discipline de cheerleading dans les compétitions régionales, provinciales ainsi qu'internationales pour l'année 2015, satisfont aux exigences d'admissibilité de la politique de contribution financière de l'athlète d'élite ;

ATTENDU QUE Tanya Martin, athlète d'élite dans la discipline de plongeon dans les compétitions provinciales et nationales pour l'année 2015, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de contribution financière de l'athlète d'élite ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet octroie à ces athlètes d'élite, une bourse de 300 \$ à chacune, qui représente le montant maximal annuel, attribué à un athlète et ce, à titre de soutien financier à l'élite, pour leur participation dans leur catégorie respective. Une seule demande annuelle par athlète est acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-123 PARC ALPHONSE-GRAVEL/ RÉAMÉNAGEMENT/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, pour le réaménagement au parc Alphonse-Gravel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-124

TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – AVENUE DE PICARDIE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	74 733,75 \$
Construction Monco inc.	79 822,35 \$
Construction Arcade	82 667,03 \$
Les Entreprises Pera (9016-6919 Québec Inc.)	101 752,87 \$
Saho Construction inc.	123 138,23 \$
Construction Cyvex inc.	157 096,04 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc., s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la soumission de la firme Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc., au montant de 74 733,75 \$ incluant les taxes, pour des travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie, soit adoptée.

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 462-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-125

FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (PHASE III)/SOUMISSIONS PAR INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par invitation, dans le cadre de la fourniture et la mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase III).

La présente dépense est assumée par une appropriation de surplus accumulé affecté au remboursement des dépenses reliées au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/JOURNÉE
«SÉCURITÉ À VÉLO»/AIDE FINANCIÈRE

15-07-126 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'UN bon d'achat de 200 \$ soit octroyé à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, dans le cadre du projet « Sécurité à vélo 2015 » qui sera présenté aux jeunes fréquentant les camps de jour des différentes municipalités desservies par la police régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-127 IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION MOBILE
P25/MANDAT À LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour l'implantation d'un système de radiocommunication mobile P25 couvrant l'ensemble du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE l'article 14.3 du *code municipal* relativement aux pouvoirs de la Municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la Municipalité confie, à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat à l'égard de l'implantation d'un système de radiocommunication mobile P25 couvrant l'ensemble du territoire de la MRC;

QUE la Municipalité se réserve le droit d'adjuger ou non le contrat selon les soumissions reçues;

QUE le maire et la directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce dossier;

QUE la présente résolution soit transmise aux villes et municipalités de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-07-128 SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION
LOCALE POINTE-CALUMET ET SYNDICAT CANADIEN DE LA
FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 3334/ENTENTE TRIPAR-
TITE #2/SIGNATURE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente tripartite #2 à intervenir avec la section locale Pointe-Calumet du Syndicat des pompiers et pompières du Québec ainsi qu'avec la section locale 3334 du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

5 interventions

15-07-129

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 20h40, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale